

COSECH

association loi 1901

COMMISSION DE SOLIDARITE EUROPEENNE AVEC LE CHILI

COMISION DE SOLIDARIDAD EUROPEA CON CHILE

Paris le 1^{er} Décembre 1989

Chers amis

Nous avons décidé de publier ce mois-ci un document que nous a communiqué le VICARIAT DE LA SOLIDARITE. Ce document, correspond à une des orientations principales de notre action actuelle : la dénonciation chiffrée des violations des Droits de l'Homme de ces 16 années de dictature.

Le Vicariat de la Solidarité est une organisation sous le patronage de l'Eglise catholique, né en 1976, après la dissolution du Comité Pro Paz. Ce dernier s'était occupé d'assister les victimes de la répression, tout de suite après le coup d'Etat.

Pour son action en faveur des victimes de la répression et pour les Droits de l'Homme, le Vicariat de la Solidarité a affronté directement la pression gouvernementale. Ses collaborateurs ont été poursuivis par la justice militaire et le gouvernement a voulu perquisitionner dans les archives.

Les chiffres sont propres à frapper l'opinion publique internationale et à lui montrer l'ampleur de la répression, afin de l'inciter à poursuivre son action et sa vigilance dans le sens de l'instauration d'une véritable démocratie au Chili, sans prisonniers Politiques, avec un gouvernement élu démocratiquement et pour que Justice soit faite.

Les chiffres contenus dans ce document concerne uniquement des cas qui ont été portés devant les tribunaux.

COSECH - 1 rue Molière
94800 VILLEJUIF - FRANCE
Tel. : (1).46.77.22.49
CCP 0148197P - Paris

QUELQUES CHIFFRES SUR LES ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME PENDANT LE REGIME MILITAIRE AU CHILI

DOCUMENT ELABORE PAR LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE

DROIT A LA VIE

Selon les premières informations de l'organisation des Etats Américains sur la situation des Droits de l'Homme au Chili et suite à la visite d'une commission spéciale au Chili en Juillet 1974, les estimations les plus modestes parlent de 1500 morts dont 80 appartiennent aux FF.AA.; lors du 11 Septembre 1973 et pendant les jours suivants. La même commission parle de plus de 220 personnes qui furent fusillées à ce moment sans aucun procès préalable.

Les organisations chiliennes des Droits de l'Homme ont enregistré entre 1974 et 1987 plus de 500 personnes qui ont perdu la vie victimes de la répression soit lors de manifestations publiques dans de

faux combats ou simplement assassinées pour leurs activités d'opposition au régime.

Entre Mai 1983 et Septembre 1986 seulement (époque des plus importantes protestations de masse contre le Gouvernement), 117 personnes sont mortes pendant les manifestations suite aux tirs des forces de police ou militaire ou de civils qui se servent de la protection de ces forces. Le 30 Aout 1988, trois autres personnes ont perdu la vie dans des circonstances similaires.

En 1986, huit heures après l'attentat dirigé contre le général Pinochet, quatre militants des partis politiques d'opposition, dont le journaliste José Carrasco furent assassinés simultanément dans diffé-

rents endroits, dans un acte qui ne peut s'expliquer que par la vengeance.

En 1987, en un seul jour, le 15 Juin, 12 personnes sont tuées par des agents de sécurité suite à ce qui a été appelé des combats (opération Albanie). Les informations obtenues des organismes des Droits de l'Homme montrent qu'il s'agit de vrais homicides.

Ceci ne sont que quelques cas. On doit se rappeler aussi de José Manuel Parada, Manuel Guerrero et Santiago Nattino décapités en Mars 1985, Eduardo Jara assassiné par le COVEMA en 1980, Federico Alvarez Santiáñez mort torturé en 1984, Tucapel Jimenez assassiné en 1982, etc...

MORTS ENREGISTREES AU VICARIAT DE LA SOLIDARITE DEPUIS 1981

Année	combats	manifestations	assassinats	tortures	abus de pouvoir	total
1981	18	--	3	--	2	23
1982	3	--	--	--	--	3
1983	7	61	1	--	8	77
1984	24	42	2	2	13	83
1985	9	25	3	1	15	53
1986	9	24	8	--	21	52
1987	12	8	--	--	18	38
1988	4	7	--	--	10	21
TOTAL	86	167	17	3	104	350

DETENUS-DISPARUS

Des centaines de cas de détenus-disparus ont été dénoncés pendant ces quinze années, constituant le phénomène répressif peut être le plus grave qu'ait connu le pays.

La disparition des détenus non reconnue des organismes de sécurité, pratiquée princi-

palement pendant les trois premières années de la dictature, est réapparue en 1987 pour cinq jeunes communistes au mois de Septembre de cette année.

Périodiquement, de nouvelles informations rapportées par les familles permettent d'élucider d'autres cas de disparus antérieurement.

DETENUS DISPARUS SELON LES REGISTRES DU VICARIAT DE LA SOLIDARITE

Année	Province	Santiago	total
1973	154	103	257
1974	27	195	222
1975	18	57	75
1976	5	104	109
1977	7	5	12
1978	--	1	1
1984	--	1	1
1987	--	5	5
total	211	471	682

paix tant qu'il y aura 1 prisonnier politique. Il n'y aura pas de paix tant qu'a Santiago 300 000 jeunes se droguent avec du néoprène et que 313 361 consommeront de la marijuana (enquête réalisée par "Hogar de Cristo")

Il n'y aura pas de paix tant que justice ne sera pas faite.

Après les élections, la première tâche du Peuple sera de défendre la victoire sur la dictature et assurer ainsi le trajet définitif vers la Démocratie."

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :
**ASSOCIATION D'AMITIE
FRANCO CHILIENNE**
4 square A. Rimbaud
91000 EVRY
Tel : 64.97.21.77

APPEL POUR L'ANNULATION DE LA DETTE

Le Comité d'Initiative 94 nous a fait parvenir une lettre afin de recueillir des signatures en faveur de l'annulation pure et simple, totale et inconditionnelle de la dette extérieure.

En effet, les 22,23 et 24 septembre dernier, s'est constitué à Lima (Pérou), le "TRIBUNAL INTERNATIONAL CONTRE LA DETTE".

"Le dit Tribunal a apporté les preuves irréfutables que la prétendue dette (1 300 milliards de Dollars), exigée des pays opprimés, a déjà été remboursée au delà de son montant. Il a dûment établi que l'application des plans Baker et Brady dit "d'échelonnement du paiement de la dette" ne font qu'aggraver la situation. De plus, les capitaux dont est exigé le remboursement, n'ont jamais bénéficié aux Peuples.

Le Tribunal a dit et jugé que le FMI, la Banque mondiale, la CEE et les gouvernements qui se font leurs complices sont coupables de la dégradation des conditions de vie des Peuples, de la paupérisation de couches de plus en plus larges des populations dites "en voie de développement" frappées par la faim, la

misère, le chômage, la maladie et l'analphabétisme."

Pour tout renseignement s'adresser au Comité d'Initiative 94

Danièle Gouley, /Ecole du centre
Place du Général Leclerc
94000 Orly

CINQUANTENAIRE DE LA CIMADE

Entre le 15 et le 18 novembre, la CIMADE a célébré son cinquantième anniversaire.

Dans ces 4 journées de réflexion, de rencontres, de conférences-débats et de fête 2 lignes ont été abordées : A - migration des Peuples du Sud vers l'Europe : une réalité à assumer, une chance à saisir et B - technologie, Droits de l'Homme et développement : de la nécessité de la Démocratie.

Diverses personnalités du monde politique, juridique, associatif et journalistique ont assisté à cet événement;

Pour tout renseignement sur les résultats de ces journées d'étude, vous pouvez vous adresser à la

CIMADE

176 rue de Grenelle, 75007 Paris
Tel : 45.50.34.43 ou 45.56.08.59

ACTIVITES

Plusieurs comités nous ont informés d'activités qu'ils sont en train d'organiser et auxquelles nous vous invitons à apporter votre soutien et à participer.

A AIX EN PROVENCE, le Comité de Défense des Réfugiés Politiques Chiliens organise une série d'activités : le 9 décembre, une grande braderie aura lieu au centre social de la cité des Beissons à Aix. Les bénéfices de cette action seront utilisés pour le Noël des enfants du Pérou, du Nicaragua et du Chili.

Le même comité organise le 15 décembre à 19H, au couvent des Oblats, une réunion d'information et de débat sur le thème "élections et Droits de l'Homme

dans la période de transition vers la Démocratie". Toujours dans le sud de la France, à Marseille, Radio Gazelle dans le cadre de son programme "Nuestro Pueblo" diffusera 2 émissions sur le thème des élections et des Droits de l'Homme au Chili. Ces émissions passeront les 14 et 17 décembre de 10H à 12H30. Vous pouvez obtenir des renseignements sur ces 3 activités en vous adressant au.

Comité de Défense des Réfugiés
Politiques Chiliens
BP. 221 - 13607.
AIX EN PROVENCE cedex 01
Tel : (16).42.26.92.25.

CAMPAGNE

Nous avons reçu l'appel suivant du Comité de Défense des Prisonniers Politiques Chiliens de Saint Symphorien d'Ozon :

"Aujourd'hui, après 16 ans d'une dictature féroce, l'espoir se lève enfin sur le Chili. Malgré tout, il reste encore environ 500 Prisonniers Politiques. Nous savons qu'au Chili, on est en train de différencier les "prisonniers de conscience" et les "prisonniers de violence".

Lors du changement de régime en mars prochain une libération massive devrait avoir lieu mais ceux considérés comme "prisonniers de violence" (environ 120 personnes) risquent de rester en prison. Nous avons pour eux les plus vives inquiétudes. Il nous paraît indispensable de mener aujourd'hui une grande campagne de signatures en faveur de la libération immédiate de tous les Prisonniers Politiques sans exception.

Il faut aussi que cette campagne soit le plus unitaire possible afin d'obtenir de meilleurs résultats. C'est pourquoi aujourd'hui nous faisons une nouvelle fois appel à vous pour que cette campagne soit réussie. Nous enverrons en mars les signatures au Président élu au Chili pour qu'il les reçoive au moment de sa prise de fonction. Nous enverrons également un double de ces pétitions au gouvernement français ainsi qu'au parlement européen de façon à leur demander de prendre position en faveur des Prisonniers Politiques Chiliens.

Le 18 novembre, s'est tenu à la Sorbonne, à Paris, le colloque "droits de l'Homme, éducation, science et culture au Chili" organisé par le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, SNESUP, et l'association Alejandro Lipschutz d'Evry. Plus de 100 personnes ont assisté à ce colloque au cours duquel diverses personnalités françaises et chiliennes ont pris la parole, citons entre autres, l'avocate et membre du Comité des Juristes pour le Chili Gilberte Deboisvieux, Maître Claude Katz de la FIDH, Mr Pedro Mira représentant du PPD à Paris et Mr Carlos Poblete ex-dirigeant de l'ordre des enseignants et actuel membre de la Fédération Internationale des Travailleurs de l'Enseignement.

Il a été souligné la sinistre farce que représentent les articles de la Constitution de 1980 concernant l'éducation et la culture par rapport à la situation pratique de l'enseignement au Chili.

L'enseignement sous la dictature est une marchandise de plus. Le rôle de l'Etat n'est qu'un contrôle des contenus académiques. Nous reproduisons quelques extraits de l'intervention de Mr Carlos Poblete, ancien dirigeant des enseignants chiliens :

"A titre d'exemple, pour mieux montrer ce qu'est le Chili sous la dictature, prenons seulement une des 16 années de tyrannie, 1984, soit 11 ans après le coup d'Etat.

On trouve que d'après le rapport 37 de la Commission Chilienne des Droits de l'Homme, 50 000 personnes ont souffert des violations des Droits de l'Homme.

6 634 ont été arrêtés pour "perturbation de l'ordre public", 1 535 personnes ont souffert de traitements cruels, inhumains ou dégradants, 39 426 ont été arrêtés pour raisons politique. 294 personnes ont été torturées, 550 personnes ont subi des harcèlements, 157 ont été interdites de quitter le Chili, 32 ont été expulsées, 735 ont été condamnées à "exil intérieur". 361 personnes ont été victimes de tentatives de meurtre qui ont échoué et 79 autres ont été assassinés. Ce bilan sur 12 mois montre graphiquement, sans qu'il soit besoin de parler, ce qu'est le fascisme.

Mais il y a aussi d'autres situations qui montrent l'horreur que vit le peuple chilien : sur 12 millions d'habitants, 7 millions vivent dans la pauvreté, le déficit habitationnel est d'un million de foyers, la dette extérieure est de 25 millions de Dollars, 1 million de personnes sont au chômage.

Le pays est en vente, la privatisation règne; les entreprises de service stratégiques ont été vendues à la banque et au capital étranger.

En 1987, il y avait 1 401 200 personnes d'environ 15 ans qui ne savaient ni lire ni écrire, ce qui représente 16,43% de cette tranche d'âge.

La force de travail est, toujours en 1987, de 4 353 900 personnes. Parmi eux, 207 100 travailleurs sont analphabètes, 16 800 n'ont fini aucune année d'étude, on ignore le niveau de 60 400 personnes, 23 600 ont fait 1 année d'étude et 297 800 ont terminé 2 ou 3 années. (chiffres donnés par le FLASCO en 1987)

Depuis 1810, date à laquelle le Chili a acquis l'indépendance, l'éducation a toujours eu l'attention prioritaire de l'Etat; cela a été établi dans les Constitutions de 1833 et de 1925. Les nouvelles lois dictées par la dictature en 1979 signalent : "les programmes d'étude pour les enfants entre 7 et 14 ans seront orientés sur l'acquisition des habilités minimales : lire, écrire et connaître les 4 opérations de base du calcul, c'est suffisant pour qu'ils deviennent de bons travailleurs". Cela en supprimant les contenus historiques et certains noms d'écrivains, de poètes et d'artistes nationaux. L'imposition d'un calendrier d'ordre militaire et la réalisation de manifestations civiques et militaire dans chaque école, la formation et le chant de l'hymne national devant le militaire délégué dans chaque établissement scolaire.

C'est dans la même orientation éducative de la dictature que l'on trouve la circulaire ou l'enseignement secondaire est nommé comme une exception, au même titre que l'enseignement supérieur.

Tandis que les dépenses d'éducation ont diminué, les dépenses militaires ont augmenté. Au Chili, il y avait en 1973 un corps militaire de 75 000 hommes; en 1984, on trouve que ce chiffre est passé à 146 000, ce qui représente une augmentation de 94,7%. En Amérique Latine, sur la même période, de 73 à 84, l'augmentation moyenne était de 3,7%. (sources : U.S. Army et Control & desarmy agency)

Au niveau administratif, l'éducation sous la dictature, est gérée par les maires. Ce processus de municipalisation a été mis en place à partir de 1981. Le maire est nommé directement par le Président de la République, c'est à dire Pinochet. Le maire décide du contenu de l'enseignement dans les écoles et de ce que doivent et ne doivent pas faire les enseignants. Il y a eu plus de 30 000 enseignants licenciés.

A moins d'un mois des élections présidentielles et parlementaires du 14 décembre, il y a près de 500 prisonniers politiques dont 14 risquent la peine de mort et 13 sont condamnés à perpétuité; quelques un d'entre eux sont des enseignants. Au Chili, il n'y aura pas de

DETENTIONS

□ Demetrio Omar HERNANDEZ MANDIOLA, né le 18 juin 1954, a été arrêté à l'aéroport de Santiago, le vendredi 10 novembre, à 18H.

La détention a été dénoncée par Isabel Allende et la nouvelle est passée sur le canal 13 de télévision.

Il est actuellement détenu à la prison générale de la police d'investigation.

Il a 3 enfants. Après avoir été détenu de 1975 à 1977, il était exilé en France depuis le 21 juillet 1983.

Il est poursuivi pour infraction à la loi de contrôle des armes, et falsification de documents. Il est actuellement à disposition des tribunaux.

□ Ramón CASSANELLAS LEIVA, âgé de 30 ans, père de 2 filles, a été détenu de 1980 à 1982 puis s'est exilé en Suède. Il est rentré au Chili en 1989. Le 10 novembre, à 10H, il a été blessé et arrêté à Santa Rosa, Paradero 11.

Il présente 1 blessure au torse et 1 au bras. Il est actuellement détenu à l'hôpital Barros Luco.

HOMMAGE AUX EXECUTES POLITIQUES

A l'occasion d'une activité nommée "CONSTRUCTEURS DE LA VIE, COMBATTANTS DE LA LIBERTE", l'association des familles d'Exécutés Politiques Chiliens a rendu hommage à tous ceux qui ont été exécutés pour des raisons politiques.

Dans l'hommage aux 30 000 exécutés politiques, Hugo CARCAMO a pris la parole en tant que membre exécutif de l'AFEP. Il a lancé un appel à récupérer la vie des assassinés, leur projet social toujours vala-

ble. Il s'est référé au besoin absolu de justice face à tous les crimes et violation des Droits de l'Homme commis par les appareils de sécurité de la dictature.

AFEP : Bandera 465 - of 405
SANTIAGO - CHILI

LE CAPITAINE DITTUS EST CONDAMNE A 300 JOURS DE PRISON AVEC SURSIS

Le 24 août, un juge militaire a condamné le capitaine Pedro Fernandez Dittus à 300 jours de prison avec sursis pour homicide sans préméditation, au motif qu'il n'a pas fait transférer Rodrigo Rojas Quintana et Carmen Quintana à l'hôpital après que ces derniers eurent été brûlés, en juillet 1986. Ce jugement a été prononcé en dépit des nombreuses preuves démontrant que la patrouille militaire qu'il dirigeait les avait délibérément brûlés. La mère de Rodrigo Rojas, mort de ses brûlures, a qualifié la décision du juge de "honteuse et scandaleuse".

(Amnesty International)

MENACES ET PERQUISITIONS CONTRE LE JUGE GARCIA

Le juge GARCIA a été l'objet de menaces menaces et de perquisitions. Le 5 octobre, des inconnus sont entrés chez lui, ont mis la maison en désordre et lui ont laissé un message le menaçant. Par la suite, il a reçu des lettres de menace. Des carabiniers ont reçu la mission d'effectuer des rondes près de chez lui pendant un période de 90 jours; cependant, le tribunal ne lui a pas accordé une protection complète. D'autre part, son comité de soutien a appelé à déclarer le 11 novembre comme jour national contre la torture, en souvenir de

Sebastian Acevedo qui s'est immolé par le feu le 11 novembre 1983 pour défendre ses enfants séquestrés par la CNI

JOURNEES DE REFLEXION SUR LES DROITS DE L'HOMME - TEMUCO

La Coordination des Droits de l'Homme de Temuco a organisé une journée de réflexion à partir de la proposition sur les Droits de l'Homme faite par les partis de la Concertation Démocratique. Cette manifestation a compté avec la présence d'une centaine de personnes qui ont conclu que la dite proposition était insuffisante et qu'il fallait l'approfondir pour ce qui touche l'exigence de liberté immédiate pour tous les Prisonniers Politiques et le rétablissement de la Vérité et de la Justice face aux crimes commis par la dictature militaire.

(CODEPU)

COORDINATION POUR LES DROITS DE L'HOMME

A l'occasion d'une invitation faite par la Coordination des organisations pour les Droits de l'Homme, des milliers de personnes ont assisté au changement de nom de la place "artesanos" en place "Salvador ALLENDE". Ils ont ensuite défilé jusqu'au jardin 29 du cimetière général de Santiago où se trouvent les restes des personnes non identifiées arrêtées et tuées par les Forces Armées après le coup d'état.

Des manifestations semblables ont eu lieu dans tous les cimetières du pays.

(CODEPU)

Nous pensons qu'après le changement de régime il sera trop tard pour faire quoi que ce soit pour ceux qui resteront en prison.

Nous débutons cette campagne en liaison avec le Groupe d'Appui Franco-Chilien de Grenoble et le comité "Liberté aux Prisonniers Politiques Chiliens" d'Aix en Provence.

Nous vous demandons si vous êtes d'accord avec cette action, de faire le maximum pour que cette campagne soit réussie."

Texte de la pétition :

CHILI - PRISONNIERS POLITIQUES

Le jugement des coupables de violations des Droits de l'Homme ne doit pas être tributaire du maintien en prison de certains Prisonniers Politiques.

Ce ne sont pas les Prisonniers Politiques qui ont détruits la Démocratie.

Il faut juger les coupables d'atteintes aux Droits de l'Homme mais il

faut libérer tous les Prisonniers Politiques sans exception.

Nous, démocrates français, exigeons la libération immédiate de tous les Prisonniers Politiques sans discrimination ainsi que l'abrogation de la loi d'amnistie de 1978.

Cette pétition est à renvoyer à l'adresse ci-dessous pour le 15 février 90 dernier délai.

COMITE DE DEFENSE DES PRISONNIERS POLITIQUES CHILIENS

2 rue E. Guillon 69360
St Symphorien d'Ozon

INFOS PRISONNIERS POLITIQUES INFOS PRISONNIERS POLITIQUES

NOUVELLES DEMANDES DE PEINES DE MORT

Le CODEPU nous a informé du cas de 9 Prisonniers Politiques pour lesquels pourrait bientôt être demandé une sentence de mort. Il s'agit de : Arnaldo ARENAS BEJAS, Mauricio ARENAS BEJAS, Juan MORENO AVILA, Jorge ANGULO GONZALEZ, Lenin PERALTA VELIZ, Victor DIAZ CARO, Hector FIGUEROA GOMEZ, Juan ORDENES NARVAEZ et Hector MATURANA URZUA

DISTRIBUTION ET COLLAGE D'AFFICHES EN FAVEUR DE LA LIBERTE DES PRISONNIERS POLITIQUES DE TALCA

L'Association des Familles de Prisonniers Politiques de Talca, ville située à 400 Km au sud de Santiago, a organisé une campagne en faveur de la liberté des Prisonniers Politiques de la région. Cette campagne a consisté en une distribution d'affiches. Après cette action, des membres du CODEPU de Talca ont été menacés par des civils non identifiés.

APPEL DES PRISONNIERS D'OSORNO

Sept Prisonniers Politiques de la ville d'Osorno demandent à la Solidarité Internationale d'intervenir auprès de la direction de la prison afin d'obtenir de meilleurs conditions de vie.

En effet, ils demandent à être rassemblés dans un lieu spécial, séparé de la population pénale commune et ils revendiquent leur droit à une attention médico-dentaire et leur droit au travail.

Nous vous prions d'adresser vos lettres à la direction de la prison d'osorno : Carcel d'Osorno - Osorno - Chile

Et une copie à la Commission Chilienne des Droits de l'Homme d'Osorno :

Sr PAILLACAR
S/D Solanas 1425
Villa los Eucaliptos
OSORNO - CHILI

15 DECEMBRE : JOURNEE POUR LA LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES

L'Association Nationale des Familles de Prisonniers Politiques va réaliser le 15 Décembre, lendemain des élections, des chaînes humaines autour de chaque prison chilienne pour exiger la libération immédiate, sans condition et sans exclusion des Prisonniers Politiques.

En appui à cette action, l'ANFPP demande que ce même jour soient réalisées des manifestations devant les ambassades chiliennes.

DEBAT POUR LA LIBERTE DES PRISONNIERS POLITIQUES DE VALDIVIA

Un débat pour la libération des Prisonniers Politiques s'est tenu dans l'ordre du collège des enseignants de la ville de Valdivia.

Ce débat organisé par l'Association des Familles de Prisonniers Politiques de cette ville, a réuni, entre autre, Mme Paz ROJAS, membre du conseil directif national du CODEPU et l'avocat Sergio OLIVA, défenseur des Prisonniers Politiques et membre de l'équipe juridique du CODEPU de Valdivia.

VIOLENCES INJUSTIFIEES DENONCEES DEVANT LES TRIBUNAUX, A SANTIAGO ET ENREGISTREES PAR LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE

Année	Lésions	Morts	Matériel	Total
1983	578	24	99	701
1984	891	29	20	940
1985	474	12	6	492
1986	408	16	13	437
1987	111	8	19	138
1988	192	6	27	255
Total	2 654	95	184	2 933

D'un autre côté, pendant l'année 1983, suite au début des journées de protestation nationale, la force publique a été utilisée contre des personnes qui ont participé aux manifestations collectives ainsi que contre celles qui n'étaient pas directement impliquées dans de tels actes publics.

De tels actes de violence non justifiés contre les personnes et les biens matériels ont du être transmis devant la justice militaire étant donné le caractère militaire ou policier des auteurs. Beaucoup d'autres cas non dénoncés formellement devant la justice ont été révélés par la presse.

Beaucoup de ces cas ont résultés par la mort des personnes concernées.

DROIT A LA SECURITE PERSONNELLE

Depuis que le régime militaire s'est instauré en Septembre 1973, de nombreuses personnes ont été l'objet de menaces, châtements, persécutions et attentats soit de la part d'organismes de sécurité et policiers soit de bandes clandestines.

L'ambiance d'hostilité et d'impunité engendrée par le régime militaire a facilité des actions d'intimidation et de graves menaces et attentats directs à l'intégrité physique et psychique de personnes et institutions de la part d'individus regroupés dans des organisations clandestines qui s'auto-définissent proches du régime et qui se sont nommées dans les dernières années : "ACHA (Accion Chilena Anticomunista)", "Comando Húsares de la muerte", "Frente nacionalista de combate", etc...

Lorsque les membres de ces grou-

pes sont identifiés, leur identité révèle qu'ils appartiennent à des organismes de sécurité.

Les principales victimes des actions d'intimidation ont été des dirigeants sociaux de quartiers populaires, des membres des familles des victimes de la répression, des dirigeants politiques et syndicaux, des membres des communautés chrétiennes, des journalistes d'opposition, etc...

Les organismes de défense des Droits de l'Homme ont été les victimes principales de ces actions d'intimidation; en conséquence, le travail de ces organismes comporte beaucoup de risques quant à la sécurité des dirigeants et des fonctionnaires.

L'église a été également au centre de ces actions. Les prêtres et les laïcs qui collaborent avec l'église à la défense et la promotion des Droits de l'Homme ont été l'objet d'actions criminelles d'intimidation. De hauts dignitaires de l'église catholique ont été victimes de ces attentats comme l'évêque d'Osorno, Miguel Caviedes, dont la maison a été saccagée par des civils non identifiés en 1986. Plusieurs paroisses et bureaux de certains diocèses ont été attaqués et couvert de graffitis injurieux pour l'église et ses pasteurs. Soulignons enfin l'attentat à l'explosif qui a détruit la paroisse de Notre Dame de Fatima à Punta Arenas en Octobre 1984 dont l'auteur s'est révélé être un lieutenant de l'armée.

Ces actes d'intimidation de même que les autres cas de violation des Droits de l'Homme ne sont pas toujours dénoncés par les victimes par crainte que ces menaces soient mises à exécutions. Les dénoncia-

tions transmises au tribunal sont présentées généralement via une demande de protection.

La majorité de ces demandes sont généralement refusées par les tribunaux compte tenu que les informations remises à ceux-ci par les forces de sécurité, policières et par le ministère de l'intérieur visent à démentir le fondement des demandes.

Cependant, il s'est révélé plusieurs fois que ces dénonciations étaient fondées comme le témoigne le cas du professeur Oscar Salazar Jahnson qui comparut le 14 Mars 1980 devant la Cour d'appel de Santiago dénonçant les poursuites dont il était l'objet et demandant en conséquence une protection. La demande fut refusée 6 jours après que la Cour eut reçu des informations négatives quant à l'existence d'un ordre de poursuite à son égard. Le 28 Avril, le professeur Salazar est mort dans une opération de sécurité de la C.N.I.; cet organisme reconnaissant dans un communiqué public que Salazar était "un individu suspect qui faisait l'objet de poursuites".

MENACES DENONCEES DEVANT LES TRIBUNAUX, A SANTIAGO ET ENREGISTREES PAR LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE

Année	Personnes menacées
1977	152
1978	163
1979	119
1980	114
1981	140
1982	125
1983	216
1984	402
1985	564
1986	657
1987	749
1988	545
Total	3 946

DROIT A LA LIBERTE PERSONNELLE

Les chiffres d'arrestation qui ont eu lieu dans le pays ne sont pas connus avec exactitude surtout celles qui ont eu lieu pendant les premières années du régime militaire. Les chiffres qui sont connus pour les années 1973 à 1975 sont ceux qui ont été remis officiellement par le Gouvernement et qui correspondent aux personnes dont la détention a été reconnue par le Gouvernement, c'est à dire celles pour lesquelles un décret d'arrestation a été établi en vertu de l'état de siège qui régnait à cette époque. En Février 1976, le colonel Jorge Espinoza responsable du service national des détenus (SENDE) a signalé que jusqu'au 6 Février de cette année 42486 personnes ont été détenues dont la plupart sont à cette date en liberté; les autres étant soit expulsés du pays soit soumis à des procès soit accomplissant des peines. Considérant que dans ces chiffres ne sont pas inclus ceux qui furent détenus sans décret suprême du ministre de l'intérieur par les forces de police ou militaire et ensuite libérés ainsi que ceux dont les arrestations ont toujours été niées, comme les détenus disparus (à cette date, ont été dénoncés), il faut conclure que les chiffres réels sont plus importants.

Les arrestations pratiquées ultérieurement qui se divisent entre les arrestations individuelles et celles effectuées lors de manifestations collectives se répartissent selon le tableau donné à l'annexe.

ARRESTATIONS ENREGISTREES AU VICARIAT DE LA SOLIDARITE			
Année	Individuelles	Manifestations	Total
1976	670	--	670
1977	346	--	346
1978	374	1 249	1 623
1979	1 823	--	1 873
1980	801	1 860	2 661
1981	646	263	909
1982	312	901	1 213
1983	735	3 802	4 537
1984	2 485	2 858	5 343
1985	1 112	4 202	5 314
1986	1 248	5 717	6 965
1987	699	2 596	3 295
1988	764	2 983	3 747
Total	12 065	26 431	38 496

DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

La plupart des détenus ont été soumis à la torture physique et psychologique ou ont souffert de mauvais traitements de la part des organismes de sécurité et de police, tant dans les centres secrets de détention comme dans les centres de police, militaire et autres comme les stades Chile et National utilisés à Santiago pendant les premières années du régime militaire.

Cependant, les dénonciations effectuées devant les tribunaux de justice sont extrêmement réduites. La raison de ceci s'explique d'une part par le fait que les tribunaux sont absolument inopérants pour rechercher et sanctionner les coupables (en outre, la majorité des cas sont traités par la justice militaire) et d'autre part, par crainte des représailles.

Toutefois, récemment, en Juin 1978, ont commencé à être enregistrées à la "Vicaría de la Solidaridad" des dénonciations soumises à la justice.

Pendant les années antérieures, quelques témoignages de ceux qui ont été victimes de la torture ont été remis à des organismes internationaux tels que la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies et de l'Organisation des Etats Américains. 1429 personnes ainsi torturées ont déposé de telles dénonciations jusqu'en Décembre 1977.

TORTURES DENONCEES DEVANT LES TRIBUNAUX, A SANTIAGO ET ENREGISTREES PAR LE VICARIAT DE LA SOLIDARITE	
Année	Personnes torturées
1978	95
1979	374
1980	151
1981	68
1982	57
1983	77
1984	100
1985	84
1986	132
1987	105
1988	57
Total	1 300